

Colmar, le 31 août 2020

**L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin**

A

Mesdames, messieurs les inspecteur(trice)s
de l'éducation nationale du Haut-Rhin
-pour attribution-

Mesdames, messieurs les directeur(trice)s
des écoles maternelles, élémentaires et
primaires du Haut-Rhin
-pour attribution-

**Objet : développement qualitatif de l'enseignement de l'allemand par la voie bilingue
et par la voie renforcée**

**La maîtrise des langues vivantes est un enjeu fort dans une région au cœur de
l'Europe. C'est une priorité pour l'académie de Strasbourg qui assure à tous
les élèves un enseignement de l'allemand dès l'école maternelle sous la forme
de deux offres :**

- 108 heures annuelles dans le cadre de l'enseignement renforcé

- **à raison de 3 heures hebdomadaires** (dont 1 heure réservée à la culture des pays germanophones pouvant être partiellement menée en français, notamment dans les activités interdisciplinaires – cf. annexe 1 « La 3^{ème} heure ») ;
- **ou à raison d'1 heure 30 hebdomadaire (pour un volume annuel de 54 heures) en parallèle à des projets en langue régionale, inscrits au projet d'école, sur des périodes plus intensives (pour un volume annuel de 54 heures),** par exemple dans le cadre de la journée franco-allemande en janvier 2021 ou de la semaine des langues en mai 2021 : <https://eduscol.education.fr/cid93738/cinquieme-edition-nationale-de-la-semaine-des-langues.html>).

- à parité horaire (12h en allemand, 12h en français) dans le cursus bilingue pour les élèves dont les parents le souhaitent. Le programme des langues vivantes avec ses volets linguistique et culturel s'applique également dans ce cadre.

Dans les deux cas, il est possible de commencer l'apprentissage de l'anglais dès la sixième en classe bilingue.

I. Pour une mise en œuvre efficace des langues vivantes à l'école

Les axes principaux du plan national d'actions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes se déclinent comme suit :

- Favoriser une **précocité** de l'exposition dès l'école maternelle.
- Favoriser une **régularité** de l'exposition en privilégiant des séances quotidiennes de 30 à 40 minutes.

**Cabinet de
Madame l'inspectrice d'académie
Directrice académique des services de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin**

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale du Haut-Rhin
52-54, avenue de la République
BP 60092
68017 COLMAR Cedex

Téléphone
03 89 21 56 14

Mail
i68cab@ac-strasbourg.fr

Dossier suivi par
Fabienne SCHLUND
IEN Andolsheim
Mission langues vivantes

Téléphone
03 89 24 03 91

Mail
ce.0681986P@ac-strasbourg.fr

- Rendre **l'enseignement** des langues plus **structuré et progressif** par l'utilisation des documents ressources qui proposent des progressions en continuité sur l'école. Un guide pour l'enseignement des langues vivantes à l'école « Osez les langues vivantes étrangères à l'école » est à la disposition de tous les enseignants sur le site Eduscol.
- <https://eduscol.education.fr/cid143570/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangees.html>.
- Utiliser toutes les ressources du numérique, notamment interactif pour aider à la pratique de l'oral.
- Profiter des mobilités à l'échelle européenne et des actions et rencontres transfrontalières.

II. Assurer la continuité des apprentissages pour l'enseignement renforcé de la langue allemande

Les programmes de 2015 d'enseignement de la langue vivante allemande s'inscrivent dans les cinq activités langagières du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). **L'exposition régulière et quotidienne des élèves à la langue et la continuité des apprentissages** sont les conditions de la réussite qui permettent aux élèves d'acquérir des compétences linguistiques et des connaissances culturelles.

La nouvelle convention quadripartite signée le 5 décembre 2018 qui lie les collectivités territoriales à l'éducation nationale souligne que :

- Tout **projet d'école doit comporter un volet « langue et culture régionales »** qui précise les modalités de mise en œuvre et les projets associés : mobilités, rencontres transfrontalières, actions culturelles, ...). Voir ci-contre l'annexe 2 « Développer l'enseignement de la langue allemande ».
- Le conseil écoles-collège veille à **assurer la poursuite de l'enseignement de la langue allemande** sur le cycle 3. Les IEN et les conseillers pédagogiques aideront les équipes pédagogiques à élaborer les outils indispensables pour des acquisitions progressives à l'aide du **Référentiel de Programmation Cycles 1-2-3** sous :
<http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/2016/08/30/referentiel-de-programmation-du-cycle-1-au-cycle-3-nouveaux-programmes-2016/> .

III. Des modalités d'échanges de service pour assurer l'enseignement renforcé de la langue vivante

L'enseignement d'une langue vivante fait partie intégrante des programmes et il appartient à chaque enseignant de le dispenser au même titre que les autres disciplines, éventuellement par un échange de services.

Vous trouverez en annexe 3 un tableau à renseigner sur l'organisation de l'enseignement de l'allemand par la voie renforcée de votre école. Ce tableau dûment complété est à renvoyer par le directeur / la directrice à votre IEN pour fin septembre 2020.

Si aucune solution ne peut être trouvée au sein de l'école, le recours à un intervenant extérieur ne peut être qu'exceptionnel et selon les moyens disponibles. Je rappelle que, dans ce cas, **l'enseignant est obligatoirement impliqué dans la conception et la conduite de la séance avec l'intervenant** :

- il observe les réactions et la participation des élèves ;
- il prend en charge un groupe pour un travail écrit donné par l'intervenant pendant que celui-ci entraîne un autre groupe à l'expression orale ;
- il s'approprie les chants, comptines et poèmes pour les reprendre avec les élèves à d'autres moments de la semaine.

L'enseignant de la classe reste le responsable pédagogique de l'enseignement de l'allemand mis en œuvre et peut, à ce titre, rappeler la démarche spécifique, suggérer des modalités de mise en œuvre et des outils. Il met à profit la présence de l'intervenant pour enrichir sa propre compétence en langue allemande. L'intervention d'une personne extérieure ne peut être accordée que pour deux années consécutives.

Toute demande d'un intervenant extérieur pour l'enseignement renforcé de l'allemand doit être justifiée par un courrier à adresser à votre inspecteur (trice) de circonscription, afin qu'il (elle) soit en mesure de juger de l'opportunité d'une réponse favorable et des priorités à définir. Elle doit être remontée via le TBE sous « saisie demandes allemand renforcé ». La session est ouverte du lundi 7 septembre au mardi 15 septembre 2020 au soir. A compter du mercredi 16 septembre 2020, l'inspecteur (trice) de circonscription valide les demandes en notifiant le nombre d'heures accordées sur le TBE, puis la CP LV affecte les agents contractuels.

Pour les enseignants faisant appel à des intervenants bénévoles locaux, l'information doit être remontée à l'inspecteur (trice) de circonscription via une demande d'agrément.

IV. Un emploi du temps repensé et une répartition équitable de toutes les disciplines pour les classes bilingues

L'enseignement en français et en langue allemande à parité horaire constitue le modèle de référence de la maternelle jusqu'au CM2 pour les familles ayant fait le choix du cursus bilingue.

Les modalités pédagogiques, harmonisées à l'échelle académique, impliquent une collaboration étroite entre les deux enseignants, la mise en œuvre d'une pédagogie de projet, des interactions entre élèves, des mobilités collectives, des sorties culturelles....

« L'enseignement bilingue à parité horaire commence à l'école maternelle, dès la petite ou moyenne section, et se poursuit à l'école élémentaire. La langue régionale y est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'activité et d'apprentissage. (BO 33 du 13 sept 2001 : Principes et modalités d'organisation) ». « Toutefois, dans ces domaines, l'enseignement ne peut être dispensé exclusivement en langue régionale. » (Complété par le BO n° 24 du 12 juin 2003).

Ainsi, toutes les disciplines, y compris les mathématiques, seront enseignées dans les deux langues de manière égalitaire dans les classes bilingues.

On peut utilement se référer aux deux documents–cadres suivants :

1. **Les horaires des classes monolingues et bilingues arrêtés pour l'académie de Strasbourg à compter du 1^{er} septembre 2016.**
<http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/2016/08/30/horaires-harmonises-pour-lallemand-renforce-et-le-bilinguisme/>
2. **Une proposition de répartition des disciplines entre les deux enseignants en classe bilingue. Voir l'annexe 4 : « Proposition-répartition-classe-bilingue ».**

V. Accès en classe bilingue en école élémentaire

Si l'**inscription en classe bilingue** en école maternelle peut se faire en PS, en MS ou en GS, l'accès en école élémentaire doit relever de l'exceptionnel et nécessite un bilan linguistique effectué par une conseillère pédagogique en langues vivantes. Avant de signaler la demande à celle-ci, le-la directeur·trice s'enquiert auprès des parents de leurs motivations réelles à scolariser leur enfant dans le cursus bilingue et des chances de réussite. La demande n'est transmise à la conseillère pédagogique en langues vivantes que si le projet parental est réfléchi et s'inscrit dans une logique de continuité du parcours de l'enfant, étayé dans un courrier argumenté, et si les conditions de succès sont rassemblées.

Quand les parents formulent **une demande de sortie du cursus bilingue**, il convient de respecter la procédure suivante :

- Courrier de demande argumentée déposé par les parents auprès du·de la directeur·trice d'école.
- Avis du conseil des maîtres, auquel la CPLV peut être associée.
- Communication aux parents de l'avis de l'équipe pédagogique par le·la directeur·trice de l'école.

L'avis de l'IEN n'est plus requis, mais il/elle peut demander à être informé.

La sortie du cursus bilingue ne constitue que l'ultime solution pédagogique à ne prendre qu'en dernier ressort, après avoir envisagé toutes les possibilités d'aide et de remédiation proposées par l'école. Il faut rappeler également qu'il n'y a pas de sortie du cursus bilingue ou d'entrée en cours d'année scolaire.

VI. Des outils pour mettre en œuvre les nouveaux programmes de langue vivante :

➤ **Des outils pour enseigner les mathématiques dans les deux langues :**

En collaboration avec **les éditions ACCES**, les cahiers de « **Maths au CP** », « **Maths au CE1** » et « **Maths au CE2** » **passent en mode bilingue**. Conçu par Gaëtan Duprey, formateur des référents maths, ces cahiers ont été traduits par une équipe d'enseignants bilingues, des conseillères pédagogiques du Haut-Rhin et corrigés par des professeurs de l'INSPE de Colmar. Un seul cahier par élève pour les maths en français et en allemand, permet de favoriser la cohérence de cet enseignement fondamental et la continuité des apprentissages peu importe la langue d'apprentissage.

➤ **Des ressources en conformité avec les nouveaux programmes :**

Que ce soit pour l'enseignement renforcé de la langue allemande ou pour l'enseignement de la langue régionale à parité horaire, de nouveaux et nombreux outils ont été développés pour la mise en œuvre des programmes de langue vivante de 2015. <https://eduscol.education.fr/pid34145/langues-vivantes.html>

Des fiches-actions élaborées par l'équipe départementale des conseillers pédagogiques langues vivantes du Haut-Rhin pour optimiser l'enseignement et l'apprentissage de l'allemand sont consultables en ligne et téléchargeables : <http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/fiches-actions/>. Elles apportent d'utiles conseils pour organiser l'enseignement de l'allemand, pour en améliorer la continuité et la cohérence, lui donner du sens. Vous trouverez également un lien vers un référentiel sonorisé et des repères de progressivité.

D'autres ressources sont continuellement mis en ligne à votre intention sur le site DSDEN Langues Vivantes 68 sous : <http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/>

➤ **Des outils institutionnels : l'évaluation**

L'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement des langues vivantes. Un outil construit par le Goethe Institut permet de conduire des tests de langue pour les compétences langagières du CECRL : écouter, parler, lire, écrire. Voir l'annexe 5 ou sous :

<http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/2019/06/28/les-evaluations-du-goethe-institut/>

➤ **Deutsch für Schulen :**

Le site « Deutsch für Schulen » (www.deutschfurschulen.fr), créé par le CNED à la demande du Ministère de l'Education Nationale, constitue une base de ressources regroupant des sites dédiés à la langue allemande et classés par thèmes. Un espace « Kinder » propose aux élèves des ressources multimédia pour se perfectionner dans la langue. Un espace « Lehrer » propose aux enseignants des ressources indexées en fonction des programmes ainsi qu'un espace de partage de pratiques.

➤ **Des suggestions de manuels pour guider les enseignants dans leur pratique pédagogique :**

En lien avec les mairies et dans le cadre de la mise en œuvre des programmes, **l'achat d'outils** récents (manuels, livres du maître, albums, outils audio-visuels, logiciels d'apprentissage) **est vivement recommandé** pour assurer un enseignement soutenu et cohérent de l'allemand pour les élèves de cycles 2 et 3, **dans la voie renforcée et bilingue**. Les conseillères pédagogiques en langues vivantes disposent de spécimens pour vous aider dans le choix des manuels.

Le **manuel numérique complet MACH MIT !** donne aux professeurs des écoles la capacité d'enseigner la langue allemande à des élèves de CP, débutants ou ayant eu une petite initiation, en vue de leur faire acquérir des compétences de communication proches du niveau A1 du CECRL. Cette méthode construite par des conseillères pédagogiques en langues vivantes du Haut-Rhin a été créée **pour des enseignants qui disposent de très faibles compétences linguistiques en allemand ou qui ne se sentent pas à l'aise dans cette langue**. Mais elle convient également à tout professeur des écoles qui recherche un support attrayant construit sur des apprentissages progressifs et curriculaires. En commande auprès de Canopé Alsace.

L'éditeur de la méthode « **Komm Wir Spielen** » (KWS) a fait paraître une nouvelle méthode intitulée « **Luftballons** » depuis septembre 2018. Cette méthode s'adresse aux classes de cycle 2 et correspond aux attentes institutionnelles.

Vous trouverez d'autres références en annexe 5 : « Méthodes_enseignement_LV ».

➤ **Des dispositifs qui combinent efficacité avec émulation**

Différentes opérations académiques ou nationales proposent désormais des épreuves en version allemande comme :

- Le Marathon de l'Orthographe (<http://marathon-orthographe.site.ac-strasbourg.fr/68/category/ressources-c3/>)
- La Semaine des Mathématiques et le Challenge Maths : (http://www.circ-ien-wittelsheim.ac-strasbourg.fr/?page_id=2259)
- Le Printemps de l'Ecriture (<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/domaines-artistiques-et-culturels/lecture-ecriture/printemps-de-lecriture/>).
- Les défis « accro de sciences » : la participation des classes bilingues est encouragée en 2020/2021 avec les libellés des défis rédigés en français et en allemand. Certains prix seront dédiés en particulier aux classes bilingues.

➤ **Des outils pour s'initier à la langue de manière ludique dès la maternelle**

Des chansons en allemand pour l'école maternelle (Mukki-Mükki) et pour l'école élémentaire (Rock auf dem Schulhof) peuvent être téléchargées gratuitement à l'adresse suivante : <https://nicolasfischer.bandcamp.com/album/mukki-m-kki> ;

VII. Des formations et animations pédagogiques répondant au développement de la politique plurilingue de l'académie de Strasbourg

➤ **Formations institutionnelles**

Conformément aux directives ministérielles, la priorité des 18 heures de formation continue est portée en 2020-2021 aux **Plan Maths et Français par constellation d'enseignants**. Les enseignants bilingues avec leur binôme seront inclus dans ces constellations pour améliorer leur pratique et les performances des élèves.

Parallèlement, pour les enseignants qui ne sont pas concernés par les constellations, **des parcours en langues vivantes** sont proposés par cycle au niveau départemental. Ils présentent des apports phonologiques, didactiques, pédagogiques, théoriques et concrets pour l'enseignement de la langue allemande, ainsi qu'un ancrage culturel et linguistique dans le patrimoine alsacien et le bassin rhénan.

➤ **Parcours M@gistère**

Par ailleurs, pour tous les enseignants qui souhaitent parfaire leur niveau linguistique, un parcours magistère est proposé en autonomie sur M@gistère (via ARENA) :

<https://magistere.education.fr/dne-foad/course/view.php?id=394#section-2>

➤ **Stages d'été auprès du Goethe Institut**

Tous les ans au mois de janvier, une circulaire académique vous propose des stages linguistiques intensifs gratuits dispensés par le Goethe Institut en Allemagne et en Autriche. L'inscription se fait généralement fin janvier-début février.

➤ **Stages linguistiques départementaux indemnisés**

D'autre part, des formations linguistiques départementales spécifiques se déroulent durant les congés d'hiver et de printemps. Il faut prendre connaissance de la procédure d'inscription décrite dans une circulaire spécifique qui paraît au mois de janvier sur l'espace réservé DSDEN.

VIII. Des projets culturels

Des offres annuelles, en partie financées par la DARILV, sont faites pour augmenter les mobilités transfrontalières et placer les élèves dans un environnement facilitant la production orale en allemand.

➤ **DOSSIERS PEDAGOGIQUES EN ALLEMAND POUR LES SITES SUIVANTS :**

- Musée Electropolis
- Réserve naturelle de la petite Camargue alsacienne.
- Dreiländermuseum à Lörrach
- Rallye découverte de Freiburg ou de Breisach.
- Parcours au Zoo de Mulhouse.
- Visite à l'Ecomusée d'Ungersheim.

** D'autres supports pédagogiques sont disponibles pour accompagner des projets académiques tels que Dock 63, Das Beste von « Rock auf dem Schulhof », etc.*

➤ **ACTIONS CULTURELLES REGIONALES ET TRANSFRONTALIERES :**

• **ORATORIUMSTURNIER ET PRIX HOLDERITH :**

Une action culturelle en langue allemande nommée ORATORIUMSTURNIER est proposée aux classes bilingues et monolingues de cycle 2 et 3 du Haut-Rhin. Cette action peut donner lieu à une demande de subvention du type « action culturelle à l'initiative des écoles » (**dispositif ACA avec subvention pour un intervenant**)

Le prix Georges Holderith sera proposé à la classe gagnante du concours pour récompenser et valoriser l'engagement de l'enseignant ou de l'équipe pédagogique dans le cadre de l'enseignement de l'allemand. Ce prix est cofinancé par le fonds de concours des collectivités territoriales et par la famille Holderith. Sa remise fait l'objet d'une cérémonie organisée dans la commune de l'école lauréate qui organisera un spectacle à cette occasion.

• **RENCONTRES « ECOLES QUI CHANTENT »**

Ce dispositif « Ecoles qui chantent » permet à des classes de se retrouver autour d'un répertoire franco-allemand et/ou en dialecte alsacien. Il se fera en collaboration avec la CPD musique Catherine Baguet. Un premier temps d'information et de formation au répertoire sera organisé mercredi 17 mars ou 14 avril 2021.

La rencontre aurait lieu sur temps de classe et serait organisée à la salle de l'Aronde courant juin 2021.

Cette action serait exclusivement adressée à des classes de cycle 2 et 3 du Haut-Rhin (5 à 6 classes).

IX. Questions administratives

Les classes ayant des projets transfrontaliers sont amenées à se déplacer dans les pays germanophones. Récemment, de nouvelles formalités de sortie du territoire sont intervenues qui obligent les directeurs.trices des écoles à s'assurer que tous les élèves peuvent légalement se déplacer dans les pays limitrophes. L'annexe 6 « [Formalités à remplir pour la sortie des élèves du territoire national](#) » vous permettra de clarifier les responsabilités respectives.

Pour les écoles qui envisagent cette année scolaire des déplacements en Allemagne ou en Suisse, la note d'information de rentrée adressée aux parents d'élèves peut attirer leur attention sur l'importance de détenir une pièce d'identité en cours de validité pour leur enfant pour la durée de l'année scolaire en cours.

Je vous remercie pour votre engagement au service de la réussite des élèves.



Anne-Marie MAIRE